



# Conseil d'établissement de l'école Saint-Mathieu

Procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> février 2023

## Présences

M. Sébastien Pomerleau, président	Mme Isabelle Dufour, enseignante
Mme Marie-Chantale Lord, vice-présidente	Mme Marie Larose, enseignante
M. Jean Tittley, parent et co-secrétaire	M. Julien Boulanger-Richardson, parent et co-secrétaire

## Autres présences

Mme Mélissa Matte, directrice	Mme Mélina Bélanger, rédactrice du procès-verbal
-------------------------------	--

## Absences

Mme Annie-Claude Lefebvre, orthophoniste	M. Frédéric Mercier, rep. du personnel de soutien
M. Daniel Oliva, parent	Mme Marie-Josée Nolin, rep. du service de garde

## Ordre du jour

### 1. Erreur ! Signet non défini.2

1.1 22

1.2 22

1.3 Erreur ! Signet non défini.2

### 2. Erreur ! Signet non défini.2

### 3. AErreur ! Signet non défini.2

3.1 22

3.2 35

3.3 Erreur ! Signet non défini.5

3.4 Erreur ! Signet non défini.6

3.5 Erreur ! Signet non défini.6

3.6 Erreur ! Signet non défini.6

3.7 Erreur ! Signet non défini.6

3.8 FErreur ! Signet non défini.7

### 4. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION

7

4.1 67

4.2 Erreur ! Signet non défini.7

4.3 Erreur ! Signet non défini.8

### 5. Erreur ! Signet non défini.8

5.1 68

5.2 68

5.3 6

5.4 79

### 6. 79

6.1 79

6.2 Erreur ! Signet non défini.9

### 7. 8

7.1 8

7.2 8

## Procès-verbal

### 1. OUVERTURE

#### 1.1 Ouverture de la séance

Le président, M. Sébastien Pomerleau, ouvre la séance à 19h03.

#### 1.2 Adoption de l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> février 2023

M. Pomerleau procède à la lecture de l'ordre du jour.

Le point 3.4. *Consultation des parents pour le Trotibus*, ne nécessitant pas d'adoption, sera plutôt discuté au point 5.4 *Rapport de l'OPP et de la fondation* comme point d'information.

Des points sont ajoutés à la proposition originale :

3.5 Passerelle Henri-IV

3.6 Substitut au CÉ

3.7 Sortie des élèves de 6<sup>e</sup> année

3.8 Formations offertes aux élèves

C.E. 2022-2023-26 Sur proposition de Mme Larose, appuyée par M. Boulanger-Richardson, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec les modifications présentées.

#### 1.3 Adoption et suivi du procès-verbal du 7 décembre 2022

M. Pomerleau fait un bref retour sur le procès-verbal du 7 décembre dernier.

M. Tittley demande que la fonction « co-secrétaire » soit ajoutée à son nom ainsi qu'à M. Boulanger-Richardson.

C.E. 2022-2023-27 Sur proposition de Mme Lord, appuyée par M. Tittley, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 7 décembre 2022 avec les modifications demandées.

### 2. INTERVENTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucun public présent à la rencontre.

### 3. AFFAIRES POUR DÉCISION ET DISCUSSION

#### 3.1 Grilles-matières 2023-2024

Mme Matte explique que les enseignants faisant partie du comité de participation des enseignantes et des enseignants (CPEE) ont proposé pour 2023-2024 une grille-matière avec comme principale modification par rapport à 2022-2023 de ne pas contenir d'anglais intensif. Lors de leur dernière

assemblée générale, les enseignants ont voté à l'unanimité en faveur de cette proposition de grille-matière.

Mme Matte précise le contexte ayant mené à ce choix des enseignants. Elle reconnaît que l'anglais représente l'apprentissage d'une deuxième langue importante, mais que l'enjeu est plutôt lié à la réussite scolaire compte tenu de la clientèle fréquentant l'école St-Mathieu. Le programme d'anglais intensif est plaisant et apprécié des élèves. Il rend toutefois les apprentissages en français plus difficiles compte tenu du temps qui est réduit à cette matière.

Mme Matte mentionne quelques statistiques partielles sur les résultats scolaires de élèves de 6<sup>e</sup> année de l'école. Pour les résultats de la 1<sup>re</sup> étape, elles montrent une augmentation du nombre d'élèves catégorisés à risque pour les compétences de lecture et écriture (français) et raisonner (mathématiques), en comparaison avec les élèves de 6<sup>e</sup> année de l'an passé.

M. Pomerleau précise que le fait d'avoir ou non de l'anglais intensif en 6<sup>e</sup> année est un enjeu important. Il remarque que les cours d'anglais au secondaire sont plus difficiles pour les élèves n'ayant pas bénéficié de l'anglais intensif en 6<sup>e</sup> année compte tenu du nombre important d'écoles primaires offrant l'anglais intensif au centre de services scolaire des Découvreurs. Certains parents partagent leur expérience personnelle en expliquant les progrès importants réalisés par leurs enfants avec l'anglais intensif et leur motivation à venir à l'école.

Les membres parents mentionnent avoir été déçus de voir cette nouvelle proposition après seulement 5 mois avec l'anglais intensif.

M. Tittley se demande pourquoi les membres du CÉ ont appris la proposition de grille-matière sans anglais intensif seulement la veille de la présente séance, compte tenu de l'importance du vote sur la grille-matière, et des changements importants qui y sont proposés. Il se dit également surpris d'apprendre seulement maintenant qu'il y a autant de difficultés avec le programme d'anglais intensif. Il souhaiterait avoir davantage de détails afin de connaître le nombre d'élèves qui ont des difficultés dans le programme d'anglais intensif, le type de difficultés et les manières pour leur venir en aide.

Mme Matte se dit ouverte à la discussion et souhaite que le processus entourant la proposition des enseignants ne soit pas vu comme un affront aux parents du conseil d'établissement, mais bien comme un maintien de leur position initiale concernant l'implantation de l'anglais intensif. Elle rappelle qu'il y a possibilité de repousser le vote vu le court délai pour étudier cette proposition.

Il est proposé d'approuver la grille-matières pour 2023-2024.

M. Pomerleau demande le vote. La proposition est rejetée à la majorité.

Dans les circonstances, les membres ayant voté contre la proposition demandent à la direction de revenir à la prochaine séance avec une proposition de grille-matière 2023-2024 intégrant l'anglais intensif en 6<sup>e</sup> année.

### 3.2 Budget révisé de l'école 2022-2023

Mme Matte présente et explique les ajouts à la présentation du budget (colonne « Ajustements subséquents »). Elle explique aussi en particulier la mesure « Fonds autonomes », qui représente les levées de fonds, les dons, et les autres revenus qui ne viennent pas du Centre de services scolaire. Il s'agit d'un des rares postes budgétaires qu'il est possible de déplacer d'une année à l'autre et qui n'est pas réservé à une dépense en particulier.

C.E. 2022-2023-29	Sur proposition de Mme Lord, appuyée par M. Tittley, il est résolu unanimement d'adopter le budget révisé de l'école 2022-2023.
-------------------	---

### 3.3 Ouverture du service de garde à la relâche

Il n'y a pas eu de consultation des parents sur leurs intentions d'avoir recours au service de garde pendant la semaine de relâche puisque celle-ci aurait déjà pour effet d'engager le parent dans sa décision.

Ainsi, compte tenu du nombre d'inscriptions historiques à la semaine de relâche, la demande sera suffisante pour justifier d'offrir le service.

C.E. 2022-2023-30	Sur proposition de Mme Dufour, appuyée par M. Tittley, il est résolu unanimement d'ouvrir le service de garde pendant la semaine de relâche.
-------------------	--

### 3.4 Photos scolaires

Malgré plusieurs erreurs dans l'identification des photos cette année, l'ensemble des membres ont apprécié les photos avec EnfantsClik. Ils ont notamment aimé la prise de photos extérieure ainsi que la relation avec les photographes. Les membres du CÉ s'entendent sur l'idée de répéter l'expérience l'an prochain avec la même compagnie.

Mme Larose accepte le mandat de les recontacter pour planifier leur venue à l'automne prochain. L'endroit où la prise de photos aura lieu ainsi que son aménagement seront notamment à déterminer. En ce qui concerne les photos de finissants pour les élèves de 6<sup>e</sup> année, Mme Larose confirmera avec le studio et elles pourront être faites plus tard cette année.

On soulève la question à savoir si le dossier de la photo scolaire pourrait être transféré à des gens en dehors du CÉ. M. Pomerleau suggère de l'annoncer sur la communauté Facebook de l'école ou de le proposer à l'OPP. Mme Lord rappelle que l'OPP n'est pas un comité à constitution obligatoire, et qu'il pourrait être risqué à ce titre de lui refiler le mandat des photos scolaires.

### 3.5 Passerelle Henri-IV

M. Pomerleau a été interpellé par des parents pour voir à la reconstruction de la passerelle piétonnière sur Henri-IV.

M. Pomerleau mentionne que le CÉ de l'école de Rochebelle est favorable à donner son appui aux parents qui demandent sa reconstruction. De plus, le Centre de services scolaire l'a informé que la reconstruction de la passerelle est actuellement envisagée par la ville afin d'améliorer la sécurité et de favoriser un accès direct au centre de glaces et à toutes les installations sportives, culturelles et les services du quartier. Présentement, les élèves doivent passer par le chemin des Quatre-Bourgeois ou le boulevard Hochelaga.

Dans le but d'appuyer les parents dans la démarche, M. Pomerleau demande que le conseil d'établissement les appuie dans leur démarche.

C.E. 2022-2023-31	Sur proposition de M. Boulanger-Richardson, appuyée par Mme Lord, il est résolu unanimement d'appuyer le projet de reconstruction de la passerelle piétonnière sur l'autoroute Henri-IV.
-------------------	--

### **3.6 Substitut au CÉ**

Pour remplacer Mme Lefebvre à titre de membre du CÉ, aucun professionnel de l'école ne s'est montré intéressé à s'engager pour le reste de l'année scolaire 2022-2023. Les membres se questionnent à savoir si ce serait légal d'avoir trois substituts différents pour la remplacer en alternance lors des prochaines séances.

Les membres sont d'avis que, même si ce n'est peut-être pas légal, il y aurait avantage d'avoir un représentant rotatif, plutôt que personne.

M. Pomerleau demande à Mme Matte si elle peut s'informer sur le sujet auprès de la secrétaire générale du CSS.

Le point sera ramené à la prochaine séance du CÉ.

### **3.7 Sortie des élèves de 6<sup>e</sup> année**

Il y aura une sortie le 6 février au Centre de glisse Myrand par les élèves de 6<sup>e</sup> année. Les élèves devront prendre l'autobus du Réseau de Transport de la Capitale (RTC). Le coût sera assumé par l'école.

C.E. 2022-2023-32	Sur proposition de Mme Lord, appuyée par Mme Dufour, il est résolu unanimement d'approuver la sortie des élèves.
-------------------	--

### **3.8 Formations offertes aux élèves**

Mme Matte mentionne que lors de futures journées pédagogiques, deux formations seront offertes aux élèves du 3<sup>e</sup> cycle, soit le programme « Prêts à rester seuls! » et le cours « Gardiens avertis ».

C.E. 2022-2023-33	Sur proposition de Mme Dufour, appuyée par Mme Lord, il est résolu unanimement d'accepter ces offres de formation.
-------------------	--

## **4. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION**

### **4.1 Mesures protégées 2021-2022**

Mme Matte présente et explique le document « Mesures protégées ». Chaque mesure est expliquée et les membres du CÉ questionnent certains éléments, dont la partie non utilisée du budget lié à l'«Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires». Les membres du CÉ suggèrent d'avoir accès au suivi budgétaire de ces mesures plus régulièrement pour s'assurer que la situation ne se reproduise plus. Mme Matte s'engage à assurer un suivi sur les mesures protégées.

## **4.2 Offre de services pour les activités parascolaires – Hiver 2023**

Concernant l'offre des activités parascolaires pour l'Hiver 2023, Mme Matte précise qu'il y a eu un malentendu avec l'organisme entre la date de début et la date d'inscription. Ceci a eu pour effet qu'elle n'a pu demander l'aval du conseil d'établissement sur l'offre de services. Elle a toutefois discuté de la situation avec le président.

Mme Lord mentionne que le prix est plus élevé que les offres précédentes et demande si toutes les activités auront lieu. Mme Matte répond qu'elles auront toutes lieu. D'ailleurs, certains membres du CÉ mentionnent que plusieurs activités étaient déjà complètes après quelques heures.

## **4.3 Journée « Porte ton pyj »**

Concernant la journée «Porte ton pyj'», Mme Matte explique que les élèves pourront porter leur pyjama et apporter de l'argent dans le cadre de cette levée de fonds d'Opérations Enfants Soleil lors de cette journée. Mme Matte précise que les enfants n'apportant pas de contribution peuvent aussi porter un pyjama.

# **5. RAPPORTS**

## **5.1 Rapport de la présidence**

M. Pomerleau rappelle que le 8 février prochain à 19h00 se tiendra une formation sur le projet éducatif. Il s'agit d'une rencontre virtuelle dont le lien pour y participer a été envoyé par Mme Matte.

M. Pomerleau mentionne que le conseil d'administration a adopté à sa dernière séance des modifications aux critères d'inscription des élèves. Le principal changement consiste à l'inscription des élèves des programmes PEI et PROTIC en novembre au lieu d'en juillet. En effet, bien que les élèves étaient « admis » en novembre, ils n'étaient « inscrits » qu'en juillet. Maintenant l'inscription pourra se faire dès qu'ils sont admis.

## **5.2 Rapport de la direction et des membres du personnel**

Mme Matte fait une mise au point sur le projet avec la Ville pour le marquage de la passerelle près de l'école. Normalement, la Ville est assez stricte et respecte les réglementations du Ministère, mais le conseil de quartier a démontré une belle ouverture pour le projet.

Concernant la formation du 8 février prochain, Mme Matte ajoute qu'il y aura éventuellement un comité-école pour mettre sur pied le projet éducatif. Elle invite les parents intéressés à s'y joindre.

Mme Larose présente le Carnaval des joues rouges qui aura lieu la semaine avant la relâche. Elle mentionne également aux membres du CÉ qu'un atelier « La magie des maths » sera présenté aux élèves de l'école prochainement.

M. Pomerleau demande à quel moment les résultats du sondage de la SÉVEQ (Sécurité et Violence dans les Écoles Québécoises) seront disponibles. Mme Matte répond que ce sera en février.

### **5.3 Rapport du représentant au comité de parents du centre de service scolaire**

M. Pomerleau annonce qu'après la formation du 8 février prochain, il y aura une rencontre du comité de parents pour discuter de l'encadrement de l'utilisation des écrans et l'implication parentale à l'école. Tous les parents des conseils d'établissement y sont invités.

Concernant la formation sur le fonctionnement du CÉ du 28 janvier, M. Pomerleau mentionne que la formatrice a mis l'accent sur l'importance pour le CÉ de demander certains documents, notamment la reddition de comptes et les mesures protégées.

Des membres de l'équipe-école se sont montrés intéressés à assister à ce genre de formation. M. Pomerleau s'informerait si c'est possible.

### **5.4 Rapport de l'OPP et de la fondation**

M. Pomerleau indique qu'un dépliant « Carte des lieux sécuritaire autour de l'école pour déposer ses enfants » a été remis aux parents.

Il mentionne que le Carnaval de St-Mathieu est reporté au 25 février prochain étant donné le froid extrême annoncé le 4 février.

En collaboration avec l'école Filteau, l'école St-Mathieu pourrait doubler son offre de formation aux parents avec une conférence sur l'encadrement de l'utilisation des écrans ainsi qu'une conférence sur le comportement des enfants.

Concernant l'organisation du Trottabus, M. Pomerleau indique qu'aucun parent n'a manifesté son intérêt pour l'organiser et propose de relancer les parents au mois de mars.

Concernant la vente des recettes en pot par la fondation, les bénéfices sont d'environ 800\$.

## **6. AUTRES SUJETS**

### **6.1 Suivi du projet d'amélioration de la cour d'école**

Mme Matte précise que la demande du projet d'amélioration de la cour d'école a été déposée le 23 décembre dernier et la réponse est attendue en juin. En attendant, une demande de commandite à la Caisse populaire est en cours. D'ici juin, il y a également possibilité de réfléchir à la phase 2 et d'aller chercher des subventions.

### **6.2 Questions et demandes des membres du CÉ**

Mme Matte souligne que ce sera la Semaine des enseignants la semaine du 6 février prochain. Pour l'an prochain, elle souhaite solliciter l'implication des parents et mentionne que des parents volontaires pourraient venir faire une surveillance de la cour pour donner congé de surveillance aux enseignants.

M. Pomerleau demande à Mme Matte s'il est possible d'avoir accès à la mesure du taux d'absentéisme des élèves.

## **7. FERMETURE**

### **7.1 Date de la prochaine rencontre**

La date de la prochaine rencontre est prévue le mercredi 22 mars 2023.

### **7.2 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h29.

---

Sébastien Pomerleau  
Président du conseil d'établissement

---

Mélissa Matte  
Directrice